

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE25.034

POLITIQUE FONCIÈRE
CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
8 COUR DECOLLEWAERT
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération DE24.089 du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé la cession à titre d'apport en nature de l'immeuble sis au 8 cour Decollewaert, au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers dans le cadre du programme de résorption de l'habitat indigne.

Cependant, une erreur matérielle sur la formulation du délibéré a été constatée. Il ne s'agit pas d'une cession à titre d'apport en nature, mais d'une cession à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de céder à titre gratuit à la SPLA La Fabrique des Quartiers, l'immeuble sis 8 cour Decollewaert cadastré BM n°268.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous autres qui en seraient la suite et la conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

